

26 juin 2017

CAHROM (2017)15

COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS ET AUX GENS DU VOYAGE¹
(CAHROM)

13^e RÉUNION PLÉNIÈRE DU CAHROM
Prague, République tchèque, 31 mai – 3 juin 2017

RAPPORT ABRÉGÉ FINAL

Mercredi 31 mai 2017²

Ouverture de la réunion plénière et adoption de l'ordre du jour

1. M. Branko Sočanac (Croatie), président du CAHROM, ouvre la 13^e réunion plénière.
2. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I.

La stratégie nationale tchèque pour l'intégration des Roms, sa mise en place institutionnelle et son suivi

3. Le comité entend des exposés concernant la mise en œuvre de la Stratégie nationale tchèque pour l'intégration des Roms (2015-2020), notamment sur sa mise en place institutionnelle et ses mécanismes de suivi, exposés présentés par M. David Beňák, vice-ministre des droits de l'homme, de

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

² Une cinquième réunion de coordination entre organisations intergouvernementales internationales et institutions européennes en présence du Conseil de l'Europe, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne (DG JUST, DG NEAR et DG EMPL), de la FRA, du PNUD et du CCR, s'est déroulée le matin en tant qu'événement parallèle organisé par le RSSG pour les questions relatives aux Roms. Cette réunion a également bénéficié de la participation exceptionnelle de l'ancien Commissaire européen Vladimír Špidlá, actuel directeur des conseillers du Premier ministre tchèque, et de la présence du président et du membre tchèque du CAHROM. L'ordre du jour a couvert, entre autres, la mise en place d'un groupe de travail international sur l'antitsiganisme, proposition initiale de l'ancien Commissaire Špidlá dès 2009 qui pourrait bien se concrétiser sous la présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai-novembre 2017). Cette proposition a fait la quasi-unanimité des participants, y compris de l'OSCE/BIDDH et de l'ECMI, absents de la réunion. Les participants ont convenu que d'autres discussions s'imposaient pour définir le mandat, les objectifs précis et la composition du groupe. Il a été suggéré que ce groupe de travail pourrait servir, entre autres, à accélérer la condamnation internationale des discours de haine et des attaques racistes contre les Roms. Parmi les autres points à l'ordre du jour, à citer : l'actualité des programmes conjoints CdE/CE, les résultats des ateliers du CCR – sur le suivi et le signalement, à Vienne (décembre 2016), et sur la budgétisation des politiques d'intégration des Roms, à Skopje (mars 2017) –, ainsi que l'actualité sur l'enquête EU-MIDIS II et les projets de la FRA et sur l'enquête de la DG NEAR pour les Balkans occidentaux et la Turquie, mise en œuvre par le PNUD et par la Banque mondiale.

l'égalité des chances et de la législation, et par trois membres du Conseil gouvernemental pour les affaires minoritaires roms. La stratégie couvre toujours les quatre principaux piliers (éducation, emploi, santé et logement), ainsi que des politiques et mesures anti-discrimination en faveur de la culture et de la langue romani. D'après les données recueillies par les coordinateurs régionaux tchèques sur les questions roms, le nombre des Roms en République tchèque s'élève à 245 800 (2,3 % de la population totale), la moitié vivant dans des zones socialement exclues. Selon une étude de 2015, il existe 606 localités en République tchèque définies en tant que zones socialement exclues.

4. Le comité entend aussi des remarques introductives de la part du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms, qui remercie les autorités tchèques pour leur accueil du comité à Prague et pour l'excellente organisation de la réunion. Le RSSG rappelle que cette 13^e réunion du CAHROM a lieu sous la présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et durant la 19^e édition du festival mondial rom Khamoro. Le comité remercie également les organisateurs tchèques et l'association Slovo 21 de leur invitation à une variété d'événements festifs, ainsi que de la possibilité accordée à certains des participants d'assister à la dernière journée de la Conférence internationale sur une éducation de qualité pour tous, rencontre organisée, les 2-3 juin 2017, par Slovo 21 sous les auspices du ministère tchèque de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et de la Commissaire européenne Jourová³.

5. Le président conclut le point II en soulignant que des progrès ont été réalisés en République tchèque ces dernières années, notamment en matière d'éducation et pour la mise en œuvre de l'affaire D.H. concernant la ségrégation scolaire. Le nombre d'enfants roms inscrits dans des écoles pratiques (spéciales/appliquant la ségrégation) a diminué (cela concerne environ 25 % de l'ensemble des enfants roms) et, à présent, le nombre des enfants diagnostiqués comme handicapés mentaux se rapproche de la moyenne européenne grâce, entre autres, à une modification du système de test et des outils de diagnostic. L'introduction d'une année de pré-scolarité obligatoire, la prestation de repas gratuits pour les familles vulnérables, l'octroi de bourses au niveau des études secondaires et universitaires et, enfin, la longue expérience du pays dans la promotion des arts et de la culture romani, sont autant de facteurs mentionnés comme positifs. Ainsi que le rappelle le représentant de la Commission européenne (DG JUST), la République tchèque collecte des données ventilées selon l'origine ethnique en matière d'éducation ce qui assure un suivi plus transparent de l'impact des mesures entreprises. La République tchèque déclare soutenir fermement la lutte contre l'antitsiganisme qui demeure l'une de ses priorités sachant que, au vu de sondages et d'enquêtes, l'hostilité envers les Roms persiste encore parmi environ 80 % de la population tchèque.

6. Le comité note que l'une des prochaines mesures politiques sera l'adoption d'une loi sur le logement social, invitant les autorités tchèques à se pencher sur les rapports thématiques du CAHROM et sur l'expérience d'autres pays à ce sujet⁴. Quant à la proposition du Gouvernement tchèque d'acheter l'exploitation porcine de Lety, ancien camp de concentration des Roms, pour la remplacer par un monument à la mémoire des victimes, elle est pleinement soutenue – malgré l'inquiétude de certains participants devant la lenteur du processus et qui risque d'être remis en question par un changement de gouvernement lors des élections générales prévues en octobre 2017 si la décision n'est pas mise en œuvre avant cette échéance ou si elle ne fait pas l'objet d'un consensus politique. Il est également suggéré que le Parlement tchèque adopte une résolution reconnaissant officiellement l'Holocauste des Roms, ainsi que l'ont déjà fait la Croatie, la Pologne, la République slovaque et l'Ukraine. Tout en reconnaissant l'implication de représentants roms, y compris dans le Conseil gouvernemental pour les affaires minoritaires roms, le comité note que, trop souvent, cette participation se borne à un rôle consultatif ; la désignation de membres roms, qui s'effectue par les autorités tchèques au lieu d'être élargie, mérite peut-être d'être revue. À cet égard, le comité rappelle quelques-unes des conclusions d'une récente visite thématique en Grèce sur la participation des Roms aux organes consultatifs et exécutifs ainsi qu'à la vie politique.

³ À cette conférence étaient présents des membres du CAHROM de plusieurs pays (Bosnie-Herzégovine, Croatie, République tchèque, Finlande, France, République de Moldova, Monténégro, République slovaque et Suède), ainsi que l'ECMI et le Secrétaire du CAHROM – qui a prononcé, au nom du RSSG pour les questions relatives aux Roms, un discours sur l'école comme moteur de l'inclusion sociale [voir le document CAHROM(2017)13].

⁴ Voir les rapports du CAHROM concernant le logement (<http://www.coe.int/fr/web/portal/cahrom>).

7. Enfin, le comité réitère les craintes déjà exprimées lors de la 10^e réunion du CAHROM à Bucarest en 2015⁵, à savoir que le projet de loi pour l'indemnisation des femmes roms victimes de stérilisation forcée, élaboré par le précédent ministre des droits de l'homme, n'a pas été adopté par le Gouvernement tchèque. L'OSCE/BIDDH⁶ et le Conseil de l'Europe estiment tous deux que, pour la République tchèque, reconnaître ouvertement cette pratique néfaste reste encore l'un des défis majeurs et que cela contribue à perpétuer parmi la population majoritaire la quasi-ignorance de cette histoire douloureuse des Roms.

Mémoire de l'Holocauste des Roms, enseignement de l'histoire des Roms, arts et culture romani, éducation inclusive et lutte contre le discours de haine et l'antitsiganisme : initiatives de la République tchèque et des autres États membres, ainsi qu'initiatives transnationales⁷

8. Le comité prend note d'un certain nombre d'initiatives tchèques traitant les sujets susmentionnés, à savoir la collection sur l'Holocauste au musée de la culture romani, à Brno (que la plupart des participants du CAHROM ont visité le 3 juin 2017), et la base de données sur les victimes de l'Holocauste des Roms (*Terezin Initiative Institute*).

9. Le comité entend également un exposé sur les origines, la mission et les travaux de RomArchive, une initiative allemande. La membre du CAHROM représentant l'Allemagne fait aussi part des récents développements concernant la lutte contre l'antitsiganisme, ainsi que la mémoire de l'Holocauste des Roms.

10. Le comité prend note du document de référence sur l'antitsiganisme⁸ présenté par l'association ERGO (*European Roma Grassroots Organisations*), laquelle a commencé de rédiger des rapports parallèles sur l'antitsiganisme dans les États membres. Une bande-annonce du film documentaire parrainé par la campagne Dosta! et par les OSF, « *Europe: Which children matter?* », est également présentée au comité par un membre des associations Prameni et REST ainsi que par la réalisatrice. Le film contient les témoignages d'enseignants, de responsables d'établissements scolaires, de parents et d'élèves impliqués dans un projet transnational entre le Royaume-Uni, la République tchèque et la République slovaque, projet qui a bénéficié de l'aide financière du Conseil de l'Europe et du gouvernement finlandais via une contribution volontaire à l'Organisation. Les participants du CAHROM ont pu visualiser ce film de 52 minutes jusqu'au 6 juin 2017 (sans droit de le télécharger ni de le partager avant sa première projection publique). Les membres du CAHROM représentant la Finlande et la Norvège ont manifesté un réel intérêt à promouvoir ce film.

Échanges entre le CAHROM et la société civile tchèque (rom), et récents développements concernant l'Institut européen rom pour les arts et la culture (ERAC)⁹

11. Le comité prend note des informations fournies par l'association Slovo 21 (festival mondial Khamoro), par le serveur de nouvelles Romea.cz (œuvrant avec des médias et des projets liés aux médias) et par les ONG IQ Roma Service (projets liés à la jeunesse), Romodrom (projets liés au logement), Český západ (projets communautaires) et RomanoNet (coalition d'ONG de Roms tchèques).

12. Le comité est informé sur les récents développements concernant l'ERAC par un membre de l'Alliance pour l'Institut européen des Roms, ainsi que par le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms. Ce dernier est l'un des trois membres du conseil d'administration de l'ERAC aux côtés de M. Željko Jovanović (Open Society Foundations, OSF), président du conseil, et

⁵ Voir CAHROM (2015) 30 Rapport abrégé de la 10^e réunion du CAHROM, Bucarest, Roumanie, 27-30 octobre 2015, para. 30.

⁶ Voir le rapport de synthèse de la conférence OSCE/BIDDH sur la stérilisation forcée des femmes roms, et sur la justice et les réparations en faveur des victimes en République tchèque (tenue à Prague le 1^{er} juin 2016) à cette adresse : http://www.osce.org/odihr/sterilization_report (en anglais).

⁷ Exposés disponibles en anglais dans le document CAHROM(2017)13 (contributions écrites à la 13^e réunion du CAHROM).

⁸ <http://antigypsyism.eu/wp-content/uploads/2016/10/Antigypsyism-reference-paper-Layouted-version.pdf> (en anglais)

⁹ Voir l'actualité de l'ERAC et les exposés tchèques contenus dans le document CAHROM(2017)13 (contributions écrites à la 13^e réunion du CAHROM).

de M^{me} Nicoleta Bițu (Alliance pour l'Institut européen des Roms), vice-présidente du conseil. En complément des informations publiées sur le site web restreint du CAHROM, ils annoncent que l'ERAC a été officiellement enregistré par le Tribunal en tant qu'association à but non lucratif le 28 mai 2017. Le RSSG confirme la tenue de l'événement de lancement de l'ERAC à Berlin le jeudi 8 juin 2017 (entre 10 h 15 et 12 h 15) au Lichthof du ministère allemand des Affaires étrangères.

13. Le président conclut les points II et III de l'ordre du jour et remercie tous les intervenants. Les exposés et les discussions en découlant ont montré que, en République tchèque, il existe une société civile rom et pro-rom très active et une foule de projets en cours – portant par exemple sur le réaménagement de maisons habitées par des Roms dans des territoires défavorisés, la promotion des arts et de la culture, ainsi que des pratiques positives dans les écoles tchèques en matière d'éducation intégrée de qualité – qui doivent être multipliés. Par ailleurs, il a été fermement rappelé que non seulement les Roms tchèques mais aussi la communauté internationale attendent une solution rapide à la question de l'exploitation porcine de Lety. S'agissant de l'ERAC, des participants encouragent les synergies entre l'initiative RomArchive – appelée à être transmise dans quelques années – et l'ERAC, et ce pour trois raisons : les deux initiatives visent des objectifs identiques ; elles sont soutenues par le Gouvernement allemand et toutes deux ont un certain nombre de membres en commun.

Jeudi 1^{er} juin 2017

Réforme du CAHROM, méthodes de travail et mandat proposé pour la période 2018-2019

14. Le comité entend un exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms sur les écoles comme moteurs de l'inclusion sociale¹⁰, ainsi que sur des éléments concrets de son expérience de terrain. Le RSSG présente également l'approche fondée sur le cycle de vie et l'initiative « 10 pour 10 » (dix objectifs pour les dix prochaines années)¹¹ annoncées par le Secrétaire Général le 6 avril 2017, qui devraient désormais guider l'action du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms. Le RSSG encourage également le CAHROM à intégrer ces nouvelles priorités et approches au mandat proposé pour la période 2018-2019.

15. Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms présente brièvement sa manière d'envisager la réforme du dialogue entre le Conseil de l'Europe et la société civile des Roms et des Gens du voyage. Le nouveau concept du Dialogue¹² privilégiera l'expertise individuelle des Roms et des Gens du voyage, qu'ils fassent ou non partie d'organisations internationales ou nationales. Les personnes appartenant à la communauté des Roms et Gens du voyage devront répondre à un appel à candidature et fournir des lettres de motivation. Au lieu d'une journée commune entre le CAHROM et le Dialogue, il est proposé que deux rapporteurs ad hoc de la réunion de dialogue menée avec des représentants de la société civile des Roms et/ou des Gens du voyage, rendent compte au CAHROM, lors de réunions plénières, des résultats, conclusions et propositions de suivi des réunions de dialogue. La Suède estime que, pour un dialogue efficace, avant même de participer aux réunions de dialogue, les participants de la société civile des Roms et de Gens du voyage doivent être informés sur le mandat du Conseil de l'Europe, ainsi que sur les priorités, projets et activités concernant cette communauté.

16. La réforme du Dialogue proposée reçoit l'approbation massive des membres, des participants et des observateurs du CAHROM. Le comité convient de modifier le mandat 2018-2019 en conséquence et, afin de mieux cibler ses travaux, d'inclure une référence à l'initiative « 10 pour 10 » (dix objectifs pour les dix prochaines années) et à l'approche fondée sur le cycle de vie.

¹⁰ Voir l'exposé du RSSG sur les écoles comme moteurs de l'inclusion sociale dans le document CAHROM (2017)13 (contributions écrites pour la 13^e réunion du CAHROM).

¹¹ Ces dix objectifs sont présentés sur le portail du RSSG pour les questions relatives aux Roms (<http://www.coe.int/fr/web/portal/cahrom>).

¹² Voir le document de réflexion sur la réforme du dialogue dans le document CAHROM (2017)13 (contributions écrites pour la 13^e réunion du CAHROM).

17. S'appuyant sur les 23 réponses reçues des membres du CAHROM au questionnaire pour la révision du mandat et des méthodes de travail du comité [document CAHROM(2017)2], le secrétariat présente de possibles amendements à l'actuelle version du mandat. Les changements proposés incluent la reformulation de certaines tâches spécifiques et, en réponse à une hausse de la demande, l'augmentation à six du nombre d'experts de pays partenaires participant aux visites thématiques.

18. Toute en regrettant l'absence régulière de l'Unesco et de l'Erio aux réunions plénières du CAHROM, celui-ci décide de ne pas modifier la liste des participants et des observateurs. S'agissant de l'inclusion de nouveaux observateurs, le comité note que tout candidat potentiel doit d'abord envoyer une demande écrite au Secrétaire Général avant qu'elle ne soit examinée par le CAHROM – ou, s'il n'y a pas d'unanimité au sein du comité, par le Comité des Ministres¹³. L'amendement proposant d'inviter des ministres ou des secrétaires d'État aux plénières du CAHROM n'est pas retenue, les membres du comité faisant remarquer que le mandat mentionne déjà explicitement à la section « Composition » que les membres doivent être « d'un rang aussi élevé que possible ». Au cas où un ministre ou un secrétaire d'État se propose d'assister aux plénières du CAHROM (en plus du membre ordinaire), le comité rappelle qu'il ne verra aucune objection à ce que le secrétariat envoie des lettres d'invitation sans frais supplémentaires pour le Conseil de l'Europe.

19. Le comité approuve le mandat 2018-2019 proposé tel qu'il figure dans le document CAHROM (2017)5.

Visites et rapports thématiques du CAHROM

20. Le comité reçoit du secrétariat un bref aperçu de l'impact, des conclusions et des suites données aux visites et rapports thématiques du CAHROM entre 2012 et 2016. Cet aperçu, déjà présenté lors de la dernière réunion plénière du comité, s'est enrichi de nouvelles réponses au questionnaire, ainsi que d'informations statistiques sur différents points – principaux objets des visites thématiques, participation des membres du CAHROM et d'autres experts nationaux, participation des États membres à cette méthode de travail thématique – et d'informations sur la répartition femmes-hommes des experts participant aux visites thématiques. Une liste de ces experts (sans leurs coordonnées) est disponible auprès du secrétariat ; elle sera intégrée à une future base de données d'experts.

21. L'Autriche fournit de brèves informations concernant la visite thématique sur la protection, la préservation et l'enseignement des langues parlées par les Roms, les Sintés, les Kaalés et les Yéniches – notamment sur la manière de réagir face aux communautés traditionnelles qui refusent de voir leur langue portée à l'écrit et enseignée –, visite qui s'est déroulée à Graz du 29 au 31 mars 2017 avec plusieurs pays partenaires (Bosnie-Herzégovine, République tchèque, Finlande, Allemagne, Pologne, République slovaque, Slovaquie et Suisse). La Lituanie commente la visite thématique sur la médiation rom et son institutionnalisation (en particulier sur les médiateurs et les assistants scolaires roms) qui a eu lieu à Vilnius et Panaževis du 25 au 27 avril 2017 avec plusieurs pays partenaires (Lettonie, République de Moldova, Pologne, Portugal et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »). L'Ukraine fait part de ses observations concernant la visite thématique sur les défis et bonnes pratiques dans la mise en œuvre des stratégies nationales et plans d'action pour l'intégration des Roms (notamment des mesures permettant de résoudre le problème des documents d'identité personnels et d'améliorer l'accès aux services sociaux), visite effectuée à Kiev du 26 au 28 avril 2017 avec plusieurs pays partenaires (Grèce, Pologne, Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »). Le comité note que les trois rapports thématiques seront examinés lors de la prochaine réunion plénière.

22. La Géorgie confirme la prochaine visite thématique sur la situation et les difficultés des groupes roms orientaux (Roms d'Anatolie et du Caucase, Doms/Garachi/Karachi, Loms/Bosha/Posha et Abdal) qui se déroulera à Tbilissi, du 21 au 23 juin 2017, avec plusieurs pays partenaires (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération russe et Turquie). Auront lieu deux visites dans des campements roms, ainsi que des

¹³ Voir la Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, en particulier le chapitre III.C sur les Observateurs.

échanges avec des ministères et organes publics concernés, notamment sur des questions telles que la migration transfrontalière, la traite des êtres humains, la prostitution ou les enfants des rues. Il est convenu que la Fédération russe indiquera au secrétariat un nouvel expert d'ici au 9 juin 2017. L'ECMI et l'OSCE/BIDDH confirment leur participation, et la délégation de l'UE et le Bureau du CdE à Tbilissi seront invités. De même est invité à se joindre à la visite thématique le service de la Commission européenne (DG NEAR) chargé des politiques de voisinage.

23. La République slovaque confirme l'accueil d'une visite thématique sur l'inclusion de l'enseignement de l'histoire des Roms, y compris l'Holocauste des Roms, dans les manuels scolaires et les programmes scolaires, visite qui aura lieu à Košice du 7 au 9 novembre 2017, avec plusieurs pays partenaires – République tchèque, Hongrie, République de Moldova et Roumanie (cette dernière devant confirmer sa participation).

24. La Turquie confirme la possibilité d'accueillir une visite thématique sur l'accès des Roms à l'emploi (en particulier des femmes et des jeunes roms) en 2018, avec plusieurs pays partenaires (Bosnie-Herzégovine, Grèce, Pays-Bas, Pologne, Espagne et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »).

25. La Lettonie confirme la possibilité d'accueillir, en 2018, une visite thématique sur les politiques d'intégration des Roms et les pratiques de coordination dans les pays à faible population rom, avec plusieurs pays partenaires intéressés (entre autres, Estonie, Finlande, Lituanie, Norvège et Suisse).

26. La Fédération russe envisagera la possibilité d'accueillir, en 2018 ou 2019, une visite thématique sur l'impact des traditions et de la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur des Roms, sujet déjà proposé par la Pologne et soutenu par la République de Moldova et par la Slovaquie.

27. Lors de la réunion, une visite thématique sur l'accès à la justice avec des pays pilotes JUSTROM a reçu le soutien de la Grèce, de l'Irlande et de l'Italie. Cette visite thématique ne sera pas programmée avant le second semestre 2018 et nécessitera la confirmation d'un pays hôte.

28. Il est convenu que l'intitulé exact d'une visite thématique liée à l'éducation des Roms sera réexaminé entre les membres du CAHROM qui, a priori, sont intéressés par une telle visite (Grèce, République de Moldova et Pologne). En vertu du mandat proposé pour la période 2018-2019, elle devrait être liée à l'initiative « 10 pour 10 » (dix objectifs pour les dix prochaines années), à l'approche fondée sur le cycle de vie et, peut-être, au concept des « écoles comme moteurs de l'inclusion sociale »¹⁴.

29. En réponse à la proposition de l'OSCE/BIDDH – qui suggère que la République tchèque accueille une visite thématique du CAHROM sur des excuses publiques et des procédures d'indemnisation des Roms victimes de pratiques préjudiciables passées –, la Norvège, la Suède et la Suisse offrent de faire part de leur expertise en tant que pays partenaires, sous réserve de confirmation par la République tchèque.

30. Le comité approuve la liste actualisée des visites thématiques proposées pour la période 2017-2018 [document CAHROM (2017)3]rev6]. Les membres du comité et ses participants internationaux ont jusqu'au 30 juin 2017 pour fournir par écrit toute observation ou information supplémentaire concernant le document de synthèse consacré à l'impact, aux conclusions et aux suites à donner aux visites et aux rapports thématiques du CAHROM pour la période 2012-2016 [document (2016)11]. Le comité convient que, en attendant son approbation finale par le Bureau, ce document peut être transmis au Comité des Ministres, via le GR-SOC pour information.

¹⁴ Voici quelques-uns des intitulés proposés à ce jour : a) « Groupe thématique sur les moyens de motiver l'apprentissage des enfants roms dans l'enseignement formel et informel, notamment par le biais de l'éducation numérique » (proposé par la République de Moldova) ; b) « Groupe thématique sur le rôle que peut avoir la scolarisation obligatoire des enfants roms pour faire évoluer la situation des communautés roms, en particulier par le biais de la formation professionnelle des jeunes Roms » (proposé par la Pologne).

Développements récents au niveau national et questions ouvertes aux membres du CAHROM et aux participants et observateurs internationaux, notamment sur les programmes conjoints UE/CdE

31. Le comité entend les exposés présentés par différents pays : la France annonce l'abrogation de la Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice d'activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, via l'adoption de la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de janvier 2017, ainsi que la tenue d'une réunion de la DIHAL sur les « unions précoces au sein des populations vivant en bidonvilles », rencontre organisée à Paris en mars 2017. L'Irlande annonce la reconnaissance officielle des *Travellers* irlandais en tant que groupe ethnique de la nation irlandaise (1^{er} mars 2017), et l'adoption imminente (mi-juin 2017) d'une nouvelle stratégie nationale pour l'inclusion des *Travellers* et des Roms, ainsi que la nouvelle réunion, en juillet 2017, du groupe de pilotage chargé de mettre en œuvre la stratégie. L'Ukraine informe le comité sur les progrès concernant l'adoption d'un nouveau plan d'action national en faveur des Roms, ainsi que sur la coopération interinstitutionnelle et la participation des Roms via le comité interministériel sur les Roms. L'Albanie annonce que son gouvernement a adopté un nouveau projet de loi sur le logement social, projet en cours d'examen au Parlement albanais et qui pourrait faire l'objet d'auditions parlementaires avec la société civile rom et égyptienne. Ce projet de loi, salué par le Conseil de l'Europe, réserve un quota de 5 % aux familles roms et égyptiennes dans toutes les unités de logement social et prévoit l'interdiction des expulsions – à préciser par voie de règlement.

32. La membre allemande du CAHROM a reçu une réponse écrite de la Bulgarie et de la Grèce (et des commentaires supplémentaires de la Grèce) concernant la question posée sur la traite des êtres humains et la vente et l'adoption de bébés roms par des femmes roms bulgares en Grèce. À sa question sur les activités et initiatives du Conseil de l'Europe liées à la jeunesse, elle a également reçu une réponse du Service jeunesse. S'agissant de sa question sur la prolongation possible du programme ROMED en Allemagne, une réponse commune émanant de la Commission européenne (DG EAC) et du RSSG du Conseil de l'Europe est distribuée après la réunion¹⁵. De plus, la Grèce informe les participants qu'elle fournira une réponse écrite à la question soulevée par la société civile de la communauté des Roms et des Gens du voyage lors de la dernière réunion plénière du CAHROM.

33. Le comité prend note de l'observation générale n°1 du commissaire adjoint hongrois chargé des droits des minorités, datée du 15 juillet 2016, concernant des questions liées au filtrage avant embarquement de passagers internationaux (en particulier de personnes d'origine ethnique rom) à l'aéroport international Liszt Ferenc de Budapest, indifféremment du fait qu'ils détenaient des documents de voyage et des billets en règle. La représentante de l'ENNHRI (Hongrie) et le représentant d'Equinet (République tchèque) indiquent au comité que ce type de pratique a été observé non seulement à l'aéroport de Budapest mais aussi dans des aéroports de transit à Bruxelles, Londres, Paris, Vienne et Varsovie. Le comité regrette que le Canada ne soit pas présent à la réunion pour présenter son point de vue ; sa délégation auprès du Conseil de l'Europe, basée à Bruxelles, s'est excusée de ne pouvoir participer à la réunion de Prague car prévenue trop tard, et elle propose d'envoyer une réponse écrite au CAHROM et/ou d'assister à l'une des prochaines réunions plénières du comité.

34. Le président conclut le point VI de l'ordre du jour en invitant d'autres membres, participants et observateurs du CAHROM à désormais employer cette nouvelle méthode de travail introduite à la demande de l'Allemagne. Le comité convient d'inviter le Canada à la prochaine réunion plénière du CAHROM à Strasbourg afin d'entendre la réponse des autorités canadiennes sur les questions soulevées par les membres des réseaux ENNHRI et Equinet. En outre, le comité convient d'entendre, lors de sa prochaine réunion, un exposé de l'ECMI sur la diversité du statut « minoritaire » appliqué aux Roms dans différents États membres.

Projet de recommandation du Comité des Ministres concernant l'amélioration de l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe

¹⁵ Les questions et les réponses figurent dans le document CAHROM (2017)11 (contributions écrites pour la 13^e réunion).

35. Le comité examine et discute avec M. Dezideriu Gergely, consultant au Conseil de l'Europe, de la quatrième version révisée du projet de la recommandation proposée par le Comité des Ministres pour améliorer l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice en Europe. À cet effet, le comité s'appuie sur les conclusions de la quatrième réunion du groupe de rédaction du CAHROM tenue à Paris le 10 avril 2017. Il est informé que le Bureau du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) n'oppose aucune objection à l'actuel projet mais aimerait recevoir copie du texte approuvé par le CAHROM. Les discussions se concentrent sur les deux paragraphes du préambule, ainsi que sur les paragraphes 5.C et 5.D, notamment en vue de leur éventuelle fusion et reformulation.

36. En réponse aux membres du CAHROM qui souhaitent disposer d'un délai supplémentaire pour consulter leurs autorités respectives sur le projet de texte, le président rappelle que tous les membres du comité ont déjà eu largement le temps et la possibilité de le faire. Les membres du CAHROM représentant la France et l'Allemagne présents à la dernière réunion du groupe de rédaction conviennent avec le président que la question a déjà été amplement discutée. Mais, du fait des récents amendements proposés et du caractère complexe des nouvelles suggestions du consultant, l'Allemagne est incapable de choisir la formulation idéale sans en référer au préalable à des autorités compétentes ; c'est pourquoi elle suggère de prolonger le délai de réflexion. En conclusion, le président propose que la formulation de compromis avancée par le consultant pour les paragraphes susmentionnés soit réexaminée par l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni, les réseaux Equinet et ENNHRI, la Commission européenne (DG JUST), l'Unité pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe et le rapporteur rom du CDDH au plus tard le 13 juin 2017. Ensuite, la version actualisée du projet de recommandation sera transmise à tous les membres, participants et observateurs du CAHROM pour approbation finale d'ici au 30 juin 2017. Passé ce délai, le projet de recommandation du CM sera considéré comme adopté par le CAHROM et, dans un premier temps, communiqué à la DLAPIL (pour vérification juridique) et au Service éditorial (pour correction des épreuves) dans les deux langues officielles, puis transmis en tant qu'annexe II du rapport abrégé de la réunion de Prague au Comité des Ministres pour examen, via la réunion du GR-SOC prévue le 3 octobre 2017.

Vendredi 2 juin 2017

Examen des rapports thématiques du CAHROM par des groupes de travail parallèles

37. À l'issue de sessions parallèles, les rapporteurs des groupes de travail présentent au comité un debriefing sur les principales conclusions de quatre visites thématiques du CAHROM, à savoir : sur la prise en compte des besoins des communautés roms nouvellement arrivées, ainsi que sur les opportunités et défis pour leur intégration (Madrid, Espagne, 14-16 décembre 2016) ; sur l'articulation des politiques de lutte contre la pauvreté et des stratégies nationales d'intégration des Roms via une approche intégrée (Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, du 30 novembre au 2 décembre 2016) ; sur l'autonomisation et la participation des Roms à des organes consultatifs et décisionnaires ainsi qu'à la vie politique (en particulier les femmes et les jeunes) (Athènes, Grèce, 17-19 octobre 2016) ; et, enfin, sur les systèmes visant à tester les enfants roms et à faire le diagnostic de ceux susceptibles d'être atteints de troubles mentaux légers (Budapest, Hongrie, 9-11 mars 2016). Par ailleurs, le comité entend un exposé présenté par le représentant du PNUD-Serbie sur les rapatriés roms et sur les difficultés de réinsertion rencontrées par ces familles.

38. Le comité conclut le point VIII de l'ordre du jour en indiquant que les rapports thématiques en attente seront finalisés et diffusés dès que possible. Il est décidé d'adopter ces rapports thématiques par procédure écrite après leur finalisation et leur approbation par les experts des groupes thématiques. Le comité décide de maintenir la question des rapatriés roms en Serbie à l'ordre du jour de sa prochaine réunion et invite, entre autres, les membres du CAHROM représentant l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et la Suède à présenter la situation actuelle du retour des Roms en Serbie, voire vers d'autres régions des Balkans occidentaux.

Échanges avec d'autres rapporteurs, nomination de nouveaux rapporteurs du CAHROM

39. Le comité échange des vues avec des Rapporteurs sur des questions relatives à la communauté rom actifs dans ces trois secteurs du Conseil de l'Europe : Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), Comité ad hoc sur les droits de l'enfant (CAHENF) et Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ). Le comité demande au rapporteur du CDDH de proposer d'inclure une référence au mariage d'enfants/mariage précoce au sein des communauté des Roms et des Gens du voyage, ainsi qu'à l'initiative « 10 pour 10 » (dix objectifs pour les dix prochaines années) en préambule du projet de déclaration du Comité des Ministres sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à prévenir et combattre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés en Europe, document actuellement examiné par le CDDH, en tenant compte que l'un de ces dix objectifs dit ceci : « Aucun mariage d'enfants au sein des communautés roms et de Gens du voyage en Europe ».

40. Le comité prend également note des récents développements concernant l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, le prix Dosta-Congrès à remettre le 19 octobre 2017, ainsi que la liste actuelle des signataires de la Déclaration contre l'antitsiganisme. Le représentant du Service jeunesse présente l'actualité du Plan d'action pour la jeunesse rom (RYAP) et de l'Académie des jeunes Roms (ERYA).

Nomination de nouveaux rapporteurs du CAHROM

41. À la suite d'une proposition reçue des Pays-Bas et soutenue par la Pologne, le comité décide d'inclure dans le mandat un nouveau rapporteur du CAHROM sur le rôle des autorités locales et régionales. Étant donné l'absence des membres néerlandais et polonais lorsque ce point de l'ordre du jour a été examiné, le comité convient de reporter la nomination de ce rapporteur.

42. La Finlande et la Hongrie posent leur candidature pour être rapporteur du CAHROM sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la République tchèque et la Suède pour la fonction de rapporteur sur l'antitsiganisme et le crime de haine. Le comité convient que, dans un premier temps, le Bureau consultera les membres respectifs du CAHROM avant de prendre une décision finale, puis qu'il en informera le comité.

Modalités pratiques et propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière

43. Le comité exprime sa satisfaction quant aux nouvelles méthodes de travail introduites lors de la réunion de Prague, à la suite des débats de la précédente réunion plénière mais aussi des 23 réponses reçues de membres du CAHROM au questionnaire sur le mandat et les méthodes de travail du comité [voir le document CAHROM (2016)11].

44. Le comité confirme les dates et le lieu de la 14^e réunion plénière du CAHROM : 24-27 octobre 2017 à Strasbourg. Le comité est informé que ces dates coïncident avec une session du Parlement européen à Strasbourg ; par conséquent, les membres, participants et observateurs du CAHROM sont vivement encouragés à confirmer leur participation, à demander leurs billets prépayés et à réserver leur hôtel à Strasbourg dans les meilleurs délais. Le comité est informé qu'aura lieu un événement parallèle à cette plénière : une exposition photos des réfugiés roms de Syrie présents en Turquie.

45. Le comité remercie la Grèce de son invitation à accueillir la 15^e réunion du CAHROM au printemps 2019, sans doute à Athènes (à confirmer), sous réserve de l'adoption par le Comité des Ministres du mandat 2018-2019 du CAHROM. Un autre membre du CAHROM annonce qu'il va s'enquérir auprès de ses autorités de la possibilité d'accueillir une réunion plénière du CAHROM en 2019 durant la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe par son pays.

46. Le comité convient de proposer les points suivants à l'ordre du jour de sa prochaine réunion plénière :

- Examen des rapports des visites thématiques en Autriche (mars 2017), en Lituanie (avril 2017), en Ukraine (avril 2017) et en Géorgie (juin 2017) ;

- Présentation de la Stratégie nationale d'intégration des Roms ou du Plan d'action pour l'intégration des Roms par chacun de ces pays : Fédération russe, Slovénie et Turquie ; exposé des récents développements par la Suède ;
- Exposé de la Serbie concernant les Roms durant la Première Guerre mondiale ;
- Présentation par l'ECMI de diverses définitions appliquées dans des États membres aux minorités ou communautés ethniques, nationales et indigènes ainsi qu'aux groupes vulnérables ;
- Jeunesse rom¹⁶ ;
- Faits nouveaux intervenus au niveau de la Commission européenne (y compris de la DG-REGIO) et de la FRA ;
- Échange de vues avec M^{me} Timea Junghaus, directrice exécutive de l'ERAC ;
- Échange de vues avec le Canada sur des questions concernant le filtrage avant embarquement de passagers internationaux, en particulier des personnes d'origine ethnique rom, dans divers aéroports européens ;
- Échange de vues entre le CAHROM et les deux rapporteurs ad hoc de la réunion de dialogue avec les organisations de la société civile représentant les Roms et les Gens du voyage – du moins si une réunion de dialogue a lieu avant la réunion du comité ;
- Échange de vues avec les entités et instances de suivi du CdE concernées¹⁷ à partir de questions aux/des participants du CAHROM et en guise de suivi aux rapports/visites thématiques du comité ;
- Présentation par les membres du CAHROM représentant l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et la Suède, du bilan sur la situation du retour des Roms en Serbie, voire vers d'autres régions des Balkans occidentaux ;
- Résultats de la 6^e Conférence internationale des femmes roms prévue à Bucarest, les 4-5 septembre 2017, sur la participation politique des femmes et le cas des Roms et des Gens du voyage ;
- Résultats de la Conférence internationale intitulée « Être Rom et LGBTI : au croisement des discriminations » (9 juin 2017 à Strasbourg).

Adoption de la liste des décisions (rapport abrégé)

47. Le comité reçoit un exemplaire papier du projet de rapport abrégé et prend note de la liste préliminaire de décisions. Il convient de l'adopter d'ici au 15 juin 2017 par procédure écrite, une fois qu'elle aura été relue/corrigée et traduite en français et à nouveau diffusée par le secrétariat auprès de tous les participants.

¹⁶ Un sujet plus précis sera fourni par le Service jeunesse après consultation du membre allemand du CAHROM.

¹⁷ Par exemple, avec les instances suivantes : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Convention-cadre pour la Protection des minorités nationales, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, Unité pour l'égalité de genre, Unité SOGI, Division des droits des enfants, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Assemblée parlementaire, CDDH, CDPPE, CAHENF, CCJ, CDCJ, GRETA et GREVIO.

**ORDRE DU JOUR DE LA 13^e RÉUNION DU CAHROM (PRAGUE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)
31 MAI-3 JUIN 2017 [document (2017)6 du 31 mai 2017]**

Mercredi 31 mai 2017

1^{er} ÉVÉNEMENT PARALLÈLE : 5^e RÉUNION DE COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES ET INSTITUTIONS EUROPÉENNES

I. OUVERTURE DE LA 13^e RÉUNION DU CAHROM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II. MÉMOIRE DE L'HOLOCAUSTE DES ROMS, ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ROMS, ARTS ET CULTURE ROMANI, ÉDUCATION INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE ET L'ANTITSIGANISME

- a) Initiatives tchèques
- b) Initiatives d'autres États membres
- c) Initiatives transnationales

III. ÉCHANGES ENTRE LE CAHROM ET LA SOCIÉTÉ CIVILE TCHÈQUE (ROM) ET RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS CONCERNANT L'ERAC

- a) Présentation par les ONG tchèques participantes de leurs stratégies d'autonomisation et de leurs initiatives en matière de travail et d'action communautaires.
- b) Récents développements concernant l'Institut européen pour les arts et la culture (ERAC).

2^e ÉVÉNEMENT PARALLÈLE ORGANISÉ PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE (DG NEAR) (accès restreint)

Jeudi 1^{er} juin 2017

IV. RÉFORME, MÉTHODES DE TRAVAIL ET MANDAT DU CAHROM POUR LA PÉRIODE 2018-2019

V. VISITES ET RAPPORTS THÉMATIQUES DU CAHROM

VI. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET QUESTIONS OUVERTES AUX MEMBRES DU CAHROM ET AUX PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

- a) Développements récents au niveau national
- b) Questions ouvertes aux membres et participants/observateurs internationaux du CAHROM, notamment sur les programmes conjoints UE/CdE

VII. PROJET DE RECOMMANDATION DU COMITÉ DES MINISTRES SUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE À LA JUSTICE EN EUROPE

Vendredi 2 juin 2017

VIII. EXAMEN DES RAPPORTS THÉMATIQUES DU CAHROM PAR DES GROUPES DE TRAVAIL PARALLÈLES, SUIVI D'UNE SESSION DE DEBRIEFING EN PLÉNIÈRE

IX. ÉCHANGES AVEC D'AUTRES RAPPORTEURS, NOMINATION DE NOUVEAUX RAPPORTEURS DU CAHROM

- a) Échanges avec des rapporteurs d'autres entités/comités du Conseil de l'Europe
- b) Nomination de nouveaux rapporteurs du CAHROM

X. MODALITÉS PRATIQUES ET PROPOSITIONS POUR L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE

XI. ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ (LISTE DES DÉCISIONS)

Samedi 3 juin 2017

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION OUVERTE A TOUS ET LA MARCHÉ À SUIVRE (« QUE FAIRE ENSUITE ? ») – 2^e JOUR DE LA CONFÉRENCE

VISITE DU MUSÉE DE LA CULTURE ROMANI À BRNO

SOIRÉE DE GALA POUR LA FERMETURE DU FESTIVAL KHAMORO

Annexe II

***PROJET FINAL
DE RECOMMANDATION CM/REC (2017) XX DU COMITÉ DES MINISTRES AUX ÉTATS MEMBRES
SUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE À LA JUSTICE EN
EUROPE***

**tel qu'adopté par le CAHROM par procédure écrite suite à sa 13^e réunion à Prague.
Le texte est soumis au Comité des Ministres, via le GR-SOC, pour examen.**

**[à compléter avec la version du projet de recommandation qui sera adopté par le CAHROM via
une procédure écrite]**